

Compte-rendu de la réunion du jeudi 17 septembre 2020 Centre polyvalent d'Yvette – Lévis-Saint-Nom

PRESENTS :

Avec voix délibérative

- Mme KARA
- M. DUCROCQ
- M. ROUHAUD
- M. QUINIO
- M. LE SAULNIER
- M. VERSEUX
- M. BERQUET
- M. SEIGNEUR
- M. GOURLAN
- M. SCHOETTL
- M. PASSET
- M. DUPONT
- Mme HERY LE PALLEC
- Mme VERGNE
- M. EZAT
- Mme LAUNAY
- M. CARIS
- M. VANDEWALLE
- M. BARBOTIN
- Mme PIGANEAU
- M. ARTORE
- M. FILLOT
- Mme COLLINO
- M. ANDRUSKOW
- Mme BRILHAC
- M. BOURNAT
- Mme HUOT-MARCHAND
- Mme RAMAIN-SOUDANNE
- M. DOUBROFF
- M. BOYE
- M. Le QUERE
- M. ALLIRAND
- M. EGEE
- Auffargis
- Bazoches-sur-Guyonne
- Bonnelles
- Boullay-les-Troux
- Bullion
- Communauté Paris Saclay
- CC Versailles Grand Parc
- CC Haute Vallée de Chevreuse
- CA Rambouillet Territoires
- CC Pays de Limours
- Cernay-la-Ville
- Châteaufort
- Chevreuse
- Choisel
- Clairefontaine-en-Yvelines
- Conseil départemental de l'Essonne
- Conseil départemental des Yvelines
- Conseil départemental des Yvelines
- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil régional Ile-de-France
- Courson-Monteloup
- Dampierre-en-Yvelines
- Forges-les-Bains
- Galluis
- Gambais
- Gif-sur-Yvette
- Gometz-la-Ville
- Grosrouvre
- Hermeray
- Jouars-Pontchartrain
- La Celle-les-Bordes
- La Queue-lez-Yvelines
- Le Mesnil-Saint-Denis

- M. FOURNIER Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. TEMOIN Les Bréviaires
- M. NEHLIL Les Essarts-le-Roi
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. LUBRANESKI Les Molières
- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- M. GUYARD Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. PRATX Méré
- Mme MATEO Milon-la-Chapelle
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- M. BODIN Raizeux
- M. PETITPREZ Rambouillet
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCROYSSÉ Saint-Forget
- M. BEDOUELLE Saint-Lambert-des-Bois
- M. BAVOIL Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. BENMUSSA Senlis
- M. POULON Sonchamp
- M. VIVAT Vaugrigneuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. TELLIER (Bonnelles), Mme SOREL (Plateau Saclay), Mme LATRACE (Châteaufort), Mme ARNOULD (Chevreuse), M. SELLIER (Forges-les-Bains), Mme PIACENZA (Galluis), M. MARCHANDISE (La Queue-lez-Yvelines), Mme CHANCEL (Le Tremblay-sur-Mauldre), M. FORMENTY (Les Bréviaires), Mme COURNOT (Les Essarts-le-Roi), M. HAMON (Milon-la-Chapelle), M. COUTURIER (Saint-Jean-de-Beauregard), Mme HOLVECK (Saint-Forget), Mme PERIS (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), M. GILBERT (Bures-sur-Yvette), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), Mme ROSSI-JAOUEN (CESER IDF), Mme LECOQ (Gometz-le-Châtel), Mme LECUYER (Qualité de Vie).

PNR : MMES ALOISI-ROUX, BERNARDET, BLANCHARD, BUREAU, CAMUS, DORMOIS, DRANSART, DOUBRE, DUFILS, DUMAZEAU, GAUDIN, HOUGUET, LEFEBVRE, LE VOT, MANOUVRIER, MONTET, et THOMAS, et MM BAK, BONNISSEAU, HARDY, MARCHAL, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. PLANCHENAUULT CC Cœur d'Yvelines
- M. BARDIN Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme JEAN Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. HOUILLON CASQY
- Mme PALMER Dampierre-en-Yvelines
- Mme DUVAL Fontenay-lès-Briis
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. GUITTARD Jouars-Pontchartrain

- M. MANESSE La Celle-les-Bordes
- Mme CARRICO Longvilliers
- M. CHANCLUD Longvilliers
- M. BEAL Office National des Forêts
- M. BERRICHILLO Saint-Maurice-Montcouronne
- M. PANOT Dourdan
- M. GERVAIS CMA Essonne
- M. GUIGNARD Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Saint-Arnoult-en-Yvelines

Pouvoirs :

Mme DARCOS	à	Mme LAUNAY (élection du BS)
Mme DARCOS	à	M. BOURNAT (pour le reste de la séance)
Mme ROSETTI	à	M. VANDEWALLE
Mme JEAN	à	M. CARIS
Mme DEMONT	à	M. PASSET
M. VIGIER	à	M. VERSEUX
M. PLANCHENAULT	à	Mme METREAU
M. PETITPREZ	à	M. GOURLAN (<i>à partir de 19h30</i>)
M. CAZANEUVE	à	M. POULON
Mme DUVAL	à	M. VIVAT
M. HOUILLON	à	M. SEIGNEUR
Mme PIGANEAU	à	M. BARBOTIN (<i>à partir de 19h30</i>)
Mme CARRICO	à	Mme MERELLE

Après les élections municipales, une partie du Comité syndical doit être renouvelée. Les communes et leurs intercommunalités ont donc été sollicitées pour désigner leurs représentants au sein du Comité syndical du Parc.

1. Ouverture de la séance

Le Président Vandewalle accueille les délégués des collectivités et les membres du Comité syndical et les remercie de leur participation à ce comité syndical d'installation qui procédera à l'élection du bureau et des présidents de commissions thématiques ainsi que des représentants du syndicat mixte dans les instances où il siège.

2. Désignation du doyen d'âge pour présider la séance

Monsieur SEIGNEUR est désigné Président de séance.

3. Désignation du secrétaire de séance

Maire de Gometz-la-Ville : Mme HUOT-MARCHAND

4. Election du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Les statuts du Parc dans leur article 9 précisent qu'il « est procédé à l'élection du Président et de tous les membres du bureau à l'issue des élections municipales générales » et dans son article 10 que les membres du Bureau syndical sont élus, par le Comité syndical et par collège en son sein, en respectant la répartition suivante :

- 4 représentants de la Région Ile-de-France
- 3 représentants du Département des Yvelines
- 1 représentant du Département de l'Essonne
- 9 représentants des communes des Yvelines
- 2 représentants des communes de l'Essonne
- 2 représentants des EPCI des Yvelines
- 1 représentant des EPCI de l'Essonne

Résultats :

Collège des représentants du Conseil régional d'Ile-de-France

Présents : M. Gaël BARBOTIN, Mme Sylvie PIGANEAU

Candidats : M. Gaël BARBOTIN, Sylvie PIGANEAU, Jean-François VIGIER

Elus : M. Gaël BARBOTIN, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Jean-François VIGIER

Un 4^{ème} poste reste à pourvoir

Collège des représentants des Conseils départementaux

Présents : M. Xavier CARIS, Mme Clarisse DEMONT, M. Yves VANDEWALLE, Mme Anne LAUNAY, Mme Laure DARCOS (représentée)

Candidats : Pour les Yvelines : M. Xavier CARIS, M. Yves VANDEWALLE, Mme Josette JEAN (représentée), Mme Alexandra ROSETTI (représentée), Pour l'Essonne : Mme Laure DARCOS

Elus : M. Xavier CARIS, Mme Clarisse DEMONT, M. Yves VANDEWALLE, Mme Laure DARCOS

Collège des représentants des EPCI

Présents : M. HOUILLON (CASQY, représenté), M. BERQUET (CC Versailles Grand Parc), M. SEIGNEUR (CC Haute Vallée de Chevreuse), M. GOURLAN (CA Rambouillet Territoires), M. SCHOETTL (CC Pays de Limours), M. VERSEUX (Communauté Paris Saclay)

Candidats : Pour les Yvelines : M. Alain SEIGNEUR (CC Haute Vallée de Chevreuse), M. Thomas GOURLAN (CA Rambouillet Territoires), pour l'Essonne : M. Christian SCHOETTL (CC Pays de Limours)

Elus : M. Alain SEIGNEUR (CC Haute Vallée de Chevreuse), M. Thomas GOURLAN (CA Rambouillet Territoires), M. Christian SCHOETTL (CC Pays de Limours)

Collège des représentants des communes

Présents :

Pour les Yvelines : Mme KARA (Auffargis), M. DUCROCQ (Bazoches-sur-Guyonne), M. ROUHAUD (Bonnelles), M. LE SAULNIER (Bullion), M. PASSET (Cernay-la-Ville), M. DUPONT (Châteaufort), Mme HERY LE PALLEC (Chevreuse), Mme VERGNE (Choisel), M. EZAT (Clairefontaine-en-Yvelines), M. FILLOT (Dampierre-en-Yvelines), M. ANDRUSKOW (Galluis), Mme BRILHAC (Gambais), M. CAZANEUVE (Gambaiseuil, représenté), Mme RAMAIN-SOUDANNE (Grosrouvre), M. DOUBROFF (Hermeray), M. BOYE (Jouars-Pontchartrain), M. Le QUERE (La Celle-les-Bordes), M. ALLIRAND (La Queue-lez-Yvelines), M. EGEE (Le Mesnil-Saint-Denis), M. FOURNIER (Le Tremblay-sur-Mauldre), M. TEMOIN (Les Bréviaires), M. NEHLIL (Les Essarts-le-Roi), M. ROUX (Les Mesnuls), Mme ORAIN (Lévis-Saint-Nom), Mme CARRICO (Longvilliers, représentée), M. GUYARD (Magny-les-Hameaux), M. LOMMIS (Mareil-le-Guyon), M. PRATX (Méré), Mme MATEO (Milon-la-Chapelle), Mme METREAU (Montfort-L'Amaury),

Mme PIGASSE (Poigny-la-Forêt), M. BODIN (Raizeux), M. PETITPREZ (Rambouillet), Mme MERELLE (Rocheport-en-Yvelines), M. VERCRUYSSSE (Saint-Forget), M. BEDOUELLE (Saint-Lambert-des-Bois), M. BAVOIL (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), Mme VACHER (Saint-Rémy-L'Honoré), M. BENMUSSA (Senlis), M. POULON (Sonchamp), M. AMOSSE (Vieille-Eglise-en-Yvelines).

Pour l'Essonne : M. QUINIO (Boullay-les-Troux), M. ARTORE (Courson-Monteloup), *Mme DUVAL (Fontenay-lès-Briis, représentée)*, Mme COLLINO (Forges-les-Bains), M. BOURNAT (Gif-sur-Yvette), Mme HUOT-MARCHAND (Gometz-la-Ville), M. LUBRANESKI (Les Molières), M. FRONTERA (Saint-Jean-de-Beauregard), M. VIVAT (Vaugrigneuse)

Candidats : M. BAVOIL Dominique, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. BAX DE KEATING Geoffroy, maire du Perray-en-Yvelines
M. BENMUSSA Claude, maire de Senlis
M. DUPONT Etienne, adjoint au maire de Châteaufort
M. FOURNIER Jacques, adjoint au maire du Tremblay-sur-Mauldre
M. LE SAULNIER Michaël, adjoint au maire de Bullion
M. PASSET Georges, adjoint au maire de Cernay-la-Ville
Mme PIGASSE Valérie, conseillère municipale de Poigny-la-Forêt
M. POULON Frank, conseiller municipal de Sonchamp
M. TEMOIN Jean-Luc, conseiller municipal des Bréviaires
M. BOURNAT Michel, maire de Gif-sur-Yvette
M. LUBRANESKI Yvan, maire des Molières

Elus : M. BAVOIL Dominique, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. BENMUSSA Claude, maire de Senlis
M. DUPONT Etienne, adjoint au maire de Châteaufort
M. FOURNIER Jacques, adjoint au maire du Tremblay-sur-Mauldre
M. LE SAULNIER Michaël, adjoint au maire de Bullion
M. PASSET Georges, adjoint au maire de Cernay-la-Ville
M. PIGASSE Valérie, conseillère municipale de Poigny-la-Forêt
M. POULON Frank, conseiller municipal de Sonchamp
M. TEMOIN Jean-Luc, conseiller municipal des Bréviaires
M. BOURNAT Michel, maire de Gif-sur-Yvette
M. LUBRANESKI Yvan, maire des Molières

Suspension de séance

Réunion du Bureau syndical nouvellement élu

1. Election du Président du Syndicat mixte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et du 1^{er} vice-Président

L'article 10 des statuts prévoit que :

Le Bureau élit en son sein un Président et un vice-président

Candidat à la présidence : M. Yves VANDEWALLE

Elu Président : M. Yves VANDEWALLE

Candidats à la première vice-présidence : M. Michel BOURNAT

M. Christian SCHOETTL

Elu Vice-président : M. Michel BOURNAT

Reprise de la séance du comité syndical

Réunion du Comité syndical

Le Président remercie les membres du Bureau syndical et du Comité syndical pour la confiance qu'il lui porte. Avec le renouvellement des équipes municipales, une appétence pour les questions d'environnement et un intérêt pour la Charte du Parc s'est manifesté qui augurent très favorablement de la période qui s'ouvre. Le Président formule le souhait que les communes usent du Parc dans tous les domaines de la charte. Le Parc est un outil à utiliser, une boîte à idée, il est doté d'une équipe compétente qui peut concourir à la réalisation des projets des communes, des intercommunalités et du territoire. Dans le cadre du Contrat de Parc avec l'Etat et la Région, il est aussi à même de mobiliser efficacement les dispositifs régionaux. Ainsi le Parc offre des nombreuses opportunités, même si, pour parvenir à protéger ce territoire naturel, le plan de Parc est une contrainte qui permet de prévenir l'étalement urbain.

1. Délégation de compétences au Bureau syndical

Il est proposé que le Comité syndical autorise le Bureau a exercé les attributions qui lui sont dévolues, à l'exception :

- du vote du budget
- de l'approbation du compte administratif
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales des compositions de fonctionnement et de durée du syndicat
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Adopté à l'unanimité

2. Délégation de compétences au Président

L'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales permet au Comité syndical de déléguer au Président :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- de passer des contrats d'assurance,
- de créer, modifier, supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc, - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€,
- de fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif.

En application de l'article R 333-14 du Code de l'environnement, le Comité syndical délègue au Président le soin d'émettre les avis sollicités dans les cas suivants :

- élaboration ou révision des documents figurant sur la liste fixée par l'article R. 333-15 du Code de l'environnement,
- étude ou notice d'impact lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux soumis à cette procédure en vertu des articles L. 122-1 à L. 122-3 et R. 122-1 à R. 122-16 du Code de l'environnement sont envisagés sur le territoire du parc.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président et le Bureau rendent compte de leurs travaux.

Adopté à l'unanimité

3. Attribution de l'indemnité du Président et du Vice-président

Il est proposé au Comité syndical reconduire les indemnités de fonction comme suit :

- Président : 29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
- Premier Vice-président : 13% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale

La présente délibération prendra effet à la date du 17 septembre 2020, et restera applicable pour toute la durée du Bureau syndical tel que constitué par la délibération du 17 septembre 2020 et pour la superficie actuelle du territoire géré par le Syndicat mixte du PNR.

Adopté à l'unanimité

4. Désignation des Présidents de commission

Les statuts révisés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse prévoient l'existence de huit commissions thématiques. Les commissions thématiques sont des instances d'information et d'animation du projet du territoire. Elles sont ouvertes aux partenaires publics, aux Chambres consulaires, aux associations, aux acteurs économiques et sociaux souhaitant participer au projet de développement durable porté par le Parc. Il est procédé au vote de désignation des présidents des commissions thématiques :

- Commission Agriculture

Elu M. DUPONT

- Commission Biodiversité et environnement :

2 candidats présentent succinctement leur candidature :

M. le SAULNIER : la biodiversité et l'environnement, deux mots qui guident mes actes. Issu de Bullion, une commune au point central du PNR. Envisage l'Homme comme placé au cœur de la biodiversité et s'appuie sur son expérience de lutte contre les dépôts sauvages ; le territoire du PNR peut être exemplaire et duplicable à l'échelle de la Région.

Toutes les communes peuvent offrir un exemple pour les communes d'Île-de-France.

Jean-Luc TEMOIN ; le centre du Parc, c'est plutôt les Bréviaires. La biodiversité est en danger, il faut la porter au quotidien dans les actes. Il s'agit d'établir le lien entre les techniciens et les élus des communes du Parc. La candidature s'appuie sur une longue expérience.

Le vote à bulletin secret est demandé et de droit.

Elu : M. Jean-Luc TEMOIN

- Communication et animation

Elu : M. BARBOTIN

- Développement économique et énergie

Elu : M Georges PASSET

- Education à l'environnement et au territoire

Elu : M. Yvan LUBRANESKI

- Patrimoine et culture

Elu : M. Jacques FOURNIER

- Architecture, Urbanisme et Paysage

Elu : M. Dominique BAVOIL

- Tourisme, liaisons douces, déplacements durables

Elu : M. Franck POULON

5. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 28 avril 2020

Approuvé par tous les délégués présents lors du Comité syndical du 28 avril 2020

6. Vote du règlement intérieur

Il est proposé au Comité syndical nouvellement constitué d'adopter le règlement intérieur complémentaire aux statuts du syndicat mixte, voir annexes 1 et 2.

Pour faire suite à une demande en séance, il est rajouté au règlement intérieur la mention suivante à l'article 6 :

« Un membre du bureau ne peut disposer de plus d'un pouvoir »

Adopté à l'unanimité

7. Prime COVID

Une prime exceptionnelle est instaurée pour les agents de la fonction publique territoriale qui ont été particulièrement mobilisés pendant la période de l'état d'urgence sanitaire. Sont concernés les personnels qui ont eu un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Cette prime est totalement exonérée de cotisations et contributions sociales.

Durant l'état d'urgence sanitaire, une continuité de service a été assurée au sein du PNR tant sur le plan administratif que du point de vue technique. Ainsi, un comité syndical s'est tenu à distance le 28 avril 2020, durant lequel plusieurs décisions ont pu être actées par les membres du Comité syndical.

Un accompagnement des communes et des acteurs du territoire a pu être assuré à distance par les agents du Parc.

Dès lors, il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à déterminer par arrêté les bénéficiaires et le montant de la prime dans la limite de 500 € maximum.

L'enveloppe globale pour cette prime est fixée à 2.250€. Elle sera allouée aux agents de catégorie C et B particulièrement mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire.

Adopté à l'unanimité

8. Recrutement d'une vacataire

Pour les besoins du Congrès des élus et de l'Escapade gourmande il est nécessaire de faire appel à une vacataire.

3 conditions sont posées pour le recrutement d'un vacataire :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de recruter une vacataire pour effectuer 5 jours, pour la période du 1^{er} au 12 octobre, pour un taux horaire correspondant à l'indice majoré 365.

Adopté à l'unanimité

9. Acquisition de la Maison du tourisme et de l'écomobilité

La réalisation de l'Aiguillage, Maison du tourisme et de l'écomobilité, dans l'ancienne maison du garde de barrière à Saint-Rémy-lès-Chevreuse a été conduite par le PNR dans le cadre d'une convention signée le 12 juin 2018 avec le propriétaire du site, la RAPT. Celle-ci n'était pas constitutive de la totalité des droits réels sur le bien, conduisant à des conditions fiscales défavorables au Parc. C'est pourquoi un avenant a été ajouté à la convention qui confère la totalité des droits réels sur le site.

Cet avenant prévoyait la possibilité pour le Parc de devenir à terme propriétaire du bien dans l'objectif de pérenniser et de développer les actions engagées dans le site.

Une proposition de cession a été faite par la RATP au Parc au prix de 125.000 € correspondant au montant prévu au budget prévisionnel du Parc adopté lors du Comité syndical du 3 mars 2020.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette transaction et de permettre au Président de signer tous les actes correspondants.

Le montant à percevoir correspondant au FCTVA sur l'opération est d'environ 120.000 €

Adopté à l'unanimité

Le Président propose de reporter à l'ordre du jour du Comité syndical du 15 octobre la désignation des membres de la CAO, de la CCSPL et des membres aux représentations extérieures.

Le Président donne rendez-vous au Comité syndical au prochain congrès du Parc, les 2 et 3 octobre prochains à l'Abbaye de Port-Royal-des-Champs. Il souligne que les collectivités du Parc seront sollicitées et associées à la révision de la charte du Parc qui doit intervenir impérativement en 2026. Il

appartiendra donc aux membres du comité syndical et plus largement aux élus du territoire de contribuer à ce long processus de révision qui devrait débiter par la définition par le Conseil régional du périmètre d'étude et ce dès 2021.

Le Président clôt la séance en remerciant les participants.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Référence	DATE	TITRE
20D01	11/05/2020	Signature du devis pour le développement d'un outil pédagogique sur le paysage
20D02	12/05/2020	Approbation de la démarche d'un Contrat Territorial Eau et Climat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant le bassin de l'Yvette (2020-2024)
20D03	02/06/2020	Attribution d'une aide à M. LEREBOURG pour l'acquisition de matériel agricole permettant une meilleure prise en compte de l'environnement
20D04	02/06/2020	Attribution d'une aide à Mme GAUTIER pour des clôtures agricoles et l'aménagement pour la contention des animaux
20D05	12/06/2020	Signature du devis de conception et de développement d'un outil pédagogique numérique
20D06	12/06/2020	Signature de la convention de soutien aux acteurs de l'économie et du tourisme pour l'aide financière attribuée à l'Association Dormir en Vallée de Chevreuse
20D07	22/06/2020	Approbation de la démarche de demande de subvention pour la réalisation d'un projet de Paiement pour Services Environnementaux à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
20D08	23/06/2020	Régie d'avance
20D09	28/08/2020	Signature du devis pour la mission de synthèse de l'inventaire sur l'architecture de la villégiature
20D10	08/09/2020	Attribution d'une subvention à la commune de Janvry pour la plantation d'arbres fruitiers
20D11	08/09/2020	Signature du devis pour la mission de réalisation d'un film présentant le projet artistique « Se mettre au Vert »
20D12	08/09/2020	Attribution d'une subvention à la commune des Mesnuls pour l'acquisition d'appuis vélos